

## Incidents de collisions rapportées avec les mammifères marins dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent de 1992 à 2020

Document mis à jour le 8 octobre 2020

### Introduction

Les collisions avec les bateaux représentent un enjeu pour la conservation et le rétablissement de plusieurs espèces de mammifères marins à travers le monde. Dans le Saint-Laurent, les collisions sont identifiées comme une menace au rétablissement de différentes espèces de mammifères marins en péril. Au niveau mondial, il est reconnu que l'enjeu représenté par les collisions est sous documenté. Il est généralement accepté par la communauté scientifique que le nombre de collisions qui surviennent réellement est fort probablement sous-estimé, particulièrement pour les grands navires où la collision peut être imperceptible. La forte masse d'un navire par rapport à celle d'une baleine, le fait qu'une collision peut survenir avec la coque en profondeur pour les navires de fort tirant d'eau alors qu'une baleine est en plongée, ou celles qui surviennent durant la nuit lorsque que les animaux passent davantage de temps près de la surface, sont des facteurs qui contribuent à la difficulté de percevoir les collisions par les grands navires. Des incidents où des navires arrivant à la station de pilotage des Escoumins ou à des ports dans le Saint-Laurent avec une baleine sur le bulbe d'étrave, sans que le capitaine ne s'en aperçoive, ont d'ailleurs été documentés. De plus, des carcasses d'animaux ayant subi une collision mortelle peuvent couler ou dériver sans être échouées ou retrouvées. Les collisions avec des bateaux de plus petite taille, qui opèrent généralement de jour, sont plus perceptibles et peuvent être non mortelles, permettant de documenter davantage ces incidents.

Afin de documenter et réduire les risques associés à cet enjeu au parc marin et les eaux avoisinantes, Parcs Canada maintient une liste à jour des cas de collisions rapportées et des blessures fraîches reliées à une collision depuis 1992. Il est important de noter que cette base de données ne reflète pas un suivi systématique de l'ensemble des incidents de collisions et de blessures fraîches qui ont pu survenir durant cette période, mais seulement celles dont Parcs Canada a eu connaissance. Malgré l'assiduité de l'équipe de Parcs Canada à recenser les incidents depuis 1992, l'effort pour recenser et rapporter les cas de collisions a varié au fil des années selon l'obligation ou non de les rapporter et sur l'existence du Réseau Québécois d'Urgences Mammifères Marins qui complète l'information recueillie par Parcs Canada. Ces limitations invitent à la prudence quant à l'interprétation du nombre de cas de collisions et de la tendance au fil du temps.

Plusieurs mesures pour réduire les risques de collisions et améliorer son suivi ont été instaurées au parc marin. Citons à titre d'exemple l'adoption en 2002 du Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (DORS/2002-76)<sup>1</sup> où le nombre de bateaux d'excursions a été limité et des distances et vitesses à respecter ont été définies. Selon ce

<sup>1</sup> <https://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2002-76/index.html>

# Parc marin du Saguenay– Saint-Laurent

règlement, il est également obligatoire pour tous les navigateurs de rapporter à un garde de parc sans délai lorsque leur bateau heurte un mammifère marin, ou lorsqu'ils sont impliqués dans un incident ayant entraîné des blessures ou la mort d'un mammifère, en fournissant une série d'informations telles que : l'espèce concernée, le lieu, la date et l'heure, les circonstances de l'incident, l'état de l'animal avant et après l'incident, les conditions météo et l'état de la mer. Cette obligation de rapporter les incidents est rappelée dans les conditions de permis et dans les formations données aux compagnies opérant avec un permis dans le parc marin telles que les excursionnistes aux baleines, les écoles de voiles, les compagnies de kayak de mer, les croisières internationales et les autres activités commerciales. Depuis 2018, dans l'ensemble de l'estuaire du Saint-Laurent, à l'extérieur des limites du parc marin, il est également obligatoire de déclarer au ministre les contacts fortuits avec les mammifères marins en vertu d'un article du Règlement sur les mammifères marins (DORS/2018-126, art. 9)<sup>2</sup>.

De plus, depuis 2013 des mesures de protection volontaires pour réduire les risques de collisions avec les rorquals ont été développées par l'entremise du Groupe de Travail sur le Transport Maritime et la protection des Mammifères Marins (G2T3M) ciblant spécifiquement la marine marchande et les navires de croisières<sup>3</sup>.

## Sources de données

Les cas de collisions rapportées proviennent principalement de déclarations par le capitaine impliqué dans l'incident ou d'un témoin, ou de l'analyse de blessures fraîches par un expert sur un animal photographié. Quant aux carcasses récupérées dans le territoire du parc marin, seulement celles avec un diagnostic de nécropsie indiquant qu'une collision ait causé la mort ont été colligées dans cette liste. De plus, depuis 2004 les informations rapportées au Réseau Québécois d'Urgence pour les Mammifères Marins (RQUMM) sont complémentaires à celles rapportées directement à Parcs Canada et les bases de données communes sont maintenues depuis plusieurs années.

## Sommaire des incidents de collisions et de blessures fraîches rapportés au parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

Pour ce rapport, la base de données colligeant les cas de collision et de blessures fraîches liées à une collision a été analysée et des figures et tableaux ont été créés afin de permettre la visualisation du nombre de cas de collisions par année, selon les espèces et le type d'embarcation. De 1992 à 2020, 45 cas ont été rapportés à Parcs Canada. Le nombre de cas rapportés annuellement a varié de 0 à 6.

---

<sup>2</sup> <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/dors-93-56/index.html>

<sup>3</sup> <https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/east-est-05-20-en.php>

# Parc marin du Saguenay– Saint-Laurent

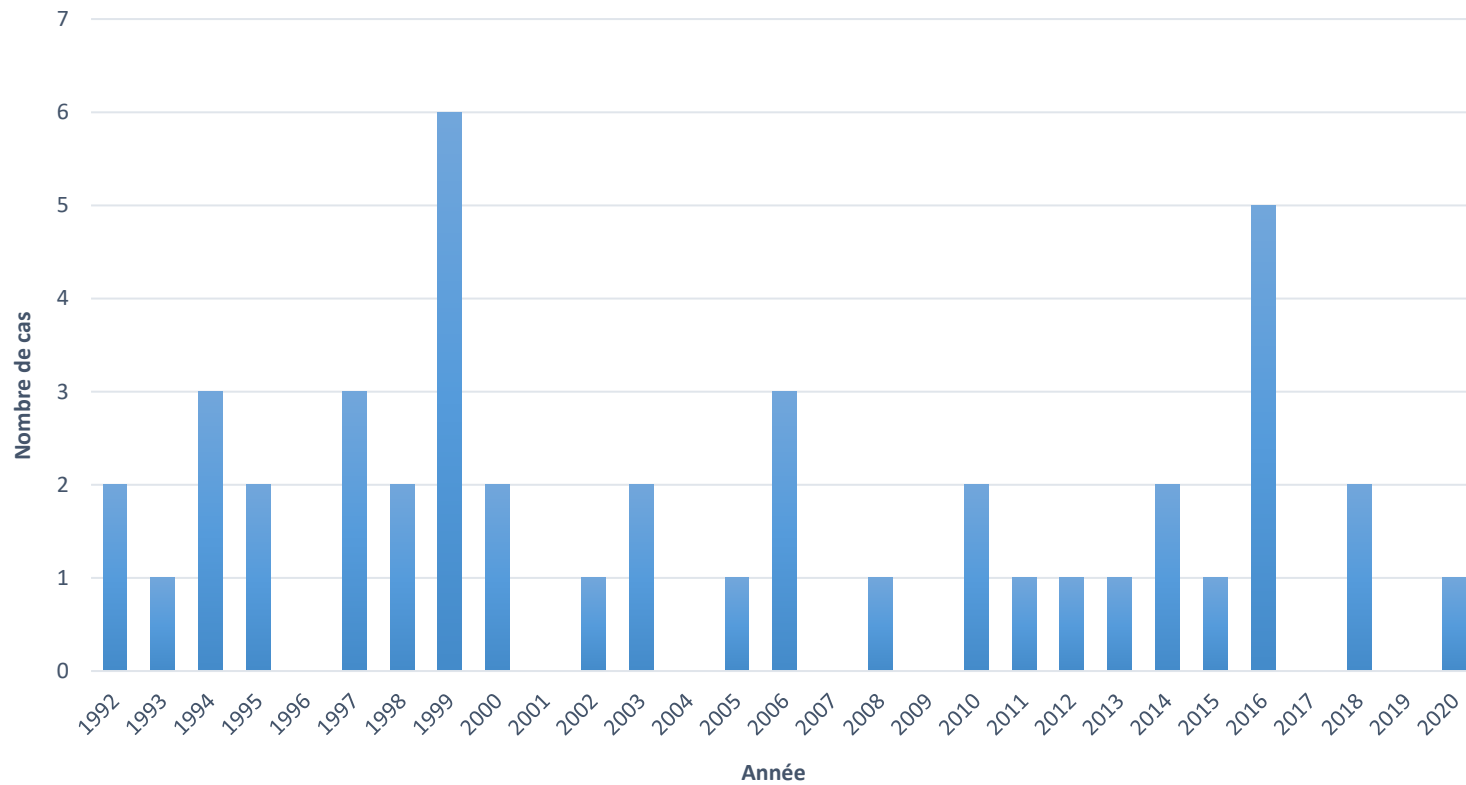


Figure 1: Nombre de collisions avec des mammifères marins et de mammifères marins avec blessures fraîches en lien avec une collision rapportées dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent entre 1992 et 2020.

# Parc marin du Saguenay- Saint-Laurent

Tableau 1: Nombre de collisions avec des mammifères marins et de mammifères marins avec blessures fraîches en lien avec une collision rapportées dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent entre 1992 et 2020, selon l'espèce et état de l'animal suite à la collision.

ESPÈCES	NOMBRE DE CAS	BLESSÉ	MORT	INCONNU
RORQUAL COMMUN	19	10	1	8
PETIT RORQUAL	8	4	1	3
RORQUAL BLEU	4	2		2
RORQUAL À BOSSE	2	2		
BÉLUGA	7	3	4	
MARSOUIN COMMUN	2		1	1
PHOQUE À CAPUCHON	1		1	
INCONNU	2			2
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>16</b>

Tableau 2: Nombre de collisions avec mammifères marins et de mammifères marins avec blessures fraîches en lien avec une collision rapportées dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent entre 1992 et 2020 selon le type d'embarcation\*.

TYPE D'EMBARCATION	NOMBRE DE CAS
BATEAU D'EXCURSION AUX BALEINES	23
INCONNU**	13
BATEAU AUTRE	5
PLAISANCIER	3
GRAND NAVIRE	1
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>

\*À noter que la sous-représentation des collisions diffère probablement selon les types d'embarcation, pour les raisons évoquées dans le présent rapport.

\*\* Le type d'embarcation est inconnu lorsque l'analyse de la carcasse permet de conclure que la collision avec une embarcation a causé la mort de l'animal, sans que le type d'embarcation ne puisse être précisé.